

Edito du Président

Le groupe des Chambres d'agriculture renforce son expertise technique par la mise en place de « tête de réseau bio » par filière. Ce projet de mutualisation a pour objectifs : d'offrir un appui technique interne aux conseillers des Chambres, de créer une dynamique de travail en réseau, de participer aux commissions techniques de l'Institut Technique de l'Agriculture Biologique et de diffuser les innovations. Ce programme vient donc compléter le dispositif « RefBio » que nous avons mis en place en Région Provence-alpes-côte-d'azur en partenariat avec Bio de Provence. N'hésitez donc pas à faire remonter vos attentes et besoins, tant d'un point de vue technique que réglementaire auprès de notre conseiller en agriculture biologique ou de nos conseillers filières qui pourront relayer votre demande auprès de nos référents.

André BOULARD

Président de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône

Le nouveau logo européen bio est arrivé !

A partir du 1^{er} juillet 2010, le nouveau logo européen devra obligatoirement être apposé sur tous les produits biologiques préemballés, qui proviennent des 27 États membres de l'Union Européenne et qui satisfont aux normes en vigueur (écoulement possible du stock d'étiquette déjà imprimée, ou dont la maquette a été validée avant le 1^{er} juillet 2010 par votre organisme certificateur, jusqu'au 01/01/2012). Cette obligation permettra plus de clarté pour le consommateur et encouragera donc l'agriculture biologique. Entre avril et juin 2009, la Commission européenne a sollicité, le talent d'étudiants en art et en design originaires des quatre coins de l'Europe pour sélectionner 3 logos qui ont été soumis au vote des internautes jusqu'au 31 janvier 2010. Le nouveau logo se doit d'être facile à identifier et pouvoir évoquer l'Union Européenne et l'agriculture biologique sans contenir le moindre mot ni le moindre sigle.

Le logo vainqueur du concours et qui devra figurer sur les étiquettes à compter du 1^{er} juillet 2010 est donc :



Réglementation : cahier des charges vinification bio

Jusqu'à l'adoption du nouveau règlement européen sur les productions biologiques le 1^{er} janvier 2009, les vins étaient exclus de ce règlement, c'est-à-dire que seuls les raisins pouvaient être certifiés biologiques, et permettaient d'élaborer des « vins issus de raisins biologiques ». Quelle que soit l'origine des raisins (biologiques ou non), les règles de vinification étaient celles du règlement européen sur les vins.

La Commission doit s'appuyer sur les propositions faites dans le cadre du programme Orwine, ainsi que sur la consultation de la filière viti-vinicole dans les différents états membres pour élaborer le futur règlement européen de la vinification biologique, qui doit entrer en vigueur pour les vendanges 2010.

Le principe du cahier des charges concernant la vinification repose sur l'élaboration d'une liste positive sur les additifs et auxiliaires technologiques. Un des objectifs est de réduire l'apport de SO₂. Certains additifs sont déjà inscrit dans le règlement bio européen, d'autres sont inscrits dans les cahiers des charges privés mais absent du cahier des charges européen, enfin certains ne sont ni dans les cahiers des charges privés ni dans le cahier des charges européen.

Certaines substances seront interdites, d'autres seront autorisées mais avec des restrictions, soit sur l'origine (origine biologique à partir du 31 décembre 2013), soit sur le délai d'autorisation (interdite après le 31 décembre 2013).

Citons quelques substances qui seront vraisemblablement interdites :

- Clarification : alginate de calcium, lactalbumine, silicate d'alumine.
- Décolorant : PVPP
- Désacidification : tartrate de calcium
- Enzymes : betaglucanase, uréase
- Fermentation : bisulfite d'ammonium, écorce de levure, sulfite d'ammonium
- Conservateurs : acide sorbique, sorbate de potassium, bisulfite de potassium, argon, DMDC, lysosyme, isothiocyanate d'allyle
- Stabilisation : tartrate de calcium, mannoprotéines de levure

Les discussions quant à la limite de SO₂ n'a pas réussi à aboutir à un consensus : l'Allemagne l'Autriche et la Hongrie ne souhaitant pas de restriction, l'Italie et l'Espagne veulent une réduction de 50 % des doses actuellement autorisées, la position Française étant une réduction de 20 % (exprimée en valeur absolue en mg / l).

La dernière proposition de la commission est de réduire de 50mg/l les apports de sulfites quel que soit le type de vin. La précédente proposition était une réduction de 75mg/l. Des dérogations à cette limitation sont prévues en cas de mauvaises conditions climatiques exceptionnelles.

Enfin, les procédés physique et thermique seront également évalués et inscrits dans une liste de procédés interdits.

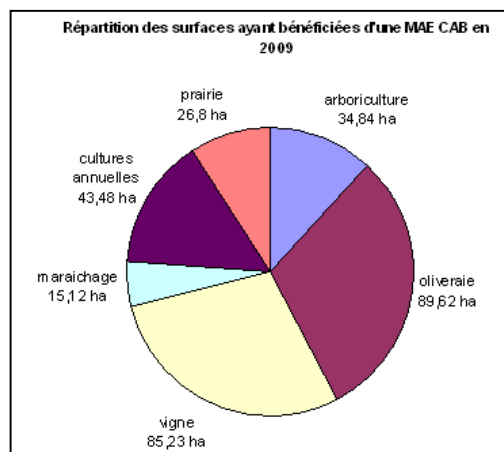
La mise en place du futur règlement de la vinification biologique ne doit pas faire oublier que pour la vinification comme pour la viticulture, la priorité doit être donnée à la prévention. C'est à dire que toutes les méthodes prophylactiques permettant d'obtenir des raisins de qualités physiologique et sanitaire optimales devront être mises en oeuvre afin de réduire au maximum l'utilisation des intrants.

Source : Actes des journées techniques viticulture de l'ITAB du 25 et 26 novembre 2009

Nouveau dispositif Mesure Agro-Environnementale : aide à la conversion et aide au maintien

Dans le dernier InfoBio13, nous vous avons indiqué les **nouveaux montants des aides à la conversion « MAE CAB »** (Mesure Agro-Environnementale Conversion à l'agriculture Biologique) pour le maraîchage et l'arboriculture (dorénavant, code CAB4 sur les déclarations) passant à 900 € / ha / an. Les dossiers 2009 ont pu être réévalués suite à la demande de la Chambre d'agriculture. Des discussions sont en cours pour savoir si les montants des dossiers signés en 2007 et 2008 seront également réévalués.

Les MAE Conversion à l'AB (MAE CAB) restent en 2010 sur le même dispositif que 2009 (montants, engagement sur 5 ans, plafonds,...). En 2011, il est probable que les MAE CAB passent également sur le 1^{er} pilier de la PAC ce qui signifierait la fin d'un engagement sur 5 ans. Lors de la



période de conversion (C1, C2, C3), il sera possible de bénéficier de la MAE CAB puis une fois la période de conversion terminée la demande sera une MAE MAB.

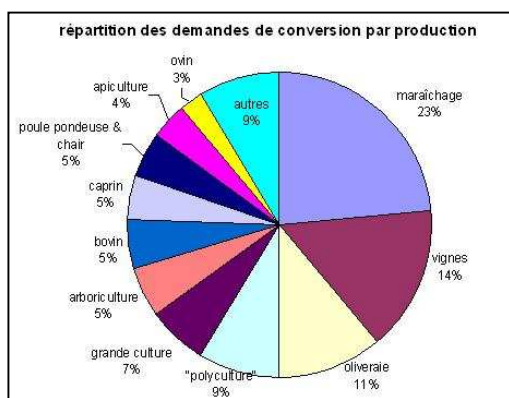
Notons toutefois que nous n'avons pas forcément de lisibilité sur ces dispositifs après 2013...

En 2010, le ministère de l'Agriculture a annoncé qu'il débloquerait 50 millions d'euros afin de financer les MAE **Maintien à l'Agriculture biologique** (MAE MAB d'un montant par ha de : 590 € pour le maraîchage et l'arboriculture / 150 € pour les cultures légumières de plein champ, la viticulture, les PPAM / 100 € pour les cultures annuelles / 80 € pour les prairies et châtaigneraies). De plus, les MAE MAB passeraient sur le 1^{er} pilier de la PAC ce qui signifie qu'il n'y aura pas d'obligation de maintenir les parcelles en bio pendant 5 ans et que chaque année, il faudra effectuer la demande de MAE MAB lors des déclarations PAC. Les conditions d'éligibilité (âge notamment) devraient également changer. Une circulaire définitive est en cours de rédaction afin de préciser les modalités de ce nouveau dispositif.

Pour les personnes qui se sont engagées en bio, ou ont engagé de nouvelles parcelles, après le 16 mai 2009 et pour tous les nouveaux déclarants d'une demande d'aide au maintien, nous vous conseillons vivement de nous contacter afin que nous puissions prévoir les enveloppes budgétaires nécessaires au financement de vos projets et de vous accompagner dans le montage des dossiers MAE CAB / MAB.

📞 François MARTIN – Tél. : 04 42 23 86 26

Les actions de la Chambre d'agriculture 13 et les projets 2010



L'année 2009 a été marquée par de nombreuses demandes de conversion à l'agriculture biologique. Au total, près de 170 demandes d'information nous sont parvenues, une cinquantaine de visites d'exploitation a été réalisée et ce toutes filières confondues.

Les autres actions concernent : l'appui aux agriculteurs biologiques (aides existantes, informations techniques, relais vers les personnes ressources, veille réglementaire, mise en relation avec les collectivités ou autres structures à la recherche de produits bio...); la formation (maraîchage, arboriculture et conversion); la communication (communiqués de presse, plaquette des

producteurs bio effectuant de la vente directe, InfoBio13, mailing,...); appui aux projets d'Agribio13 et Bio de Provence (Floraison Bio, guide filière et débouchés,...); les projets (« structuration de la filière blé dur bio », création d'un guide sur l'oléiculture biologique en partenariat avec l'Association Française Interprofessionnelle De Olive - AFIDOL).

De plus Les conseillers de la Chambre d'agriculture travaillent à travers leur mission auprès d'agriculteurs biologiques, en voici quelques exemples : intégration de production bio au sein des Clubs de Progrès (viticulture et grandes cultures) ; suivi d'exploitation maraîchère bio par le conseiller « légume » ; suivi de parcelles de références bios pour les avertissements agricoles en viticulture ; intégration de producteurs bio au sein des CETA et du GRCETA Basse Durance avec notamment la mise en place d'essais de produits autorisés en agriculture biologique ; mise en place d'essais BRF (Bois Raméal Fragmenté) en maraîchage et viticulture ; conseils d'entreprise auprès d'agriculteurs bio (projet d'installation notamment)...

En 2010, l'ensemble des actions de la Chambre d'agriculture sera reconduit avec de nouveaux projets : réalisation de références technico-économiques, acquisition de références sur les oliveraies faible intrant. Ainsi que d'autres projets pouvant émerger en attente de financements.

Si vous souhaitez participer à la mise en place de références technico-économiques en grandes cultures et oléicultures, n'hésitez pas à vous faire connaître. Ainsi, des petits groupes d'échanges pourront émerger de ce travail et permettre d'optimiser vos systèmes de production.

📞 François MARTIN – Tél. : 04 42 23 86 26

Echos des programmes de recherche

Les fins d'année sont marquées par le bilan des programmes d'expérimentation et les programmes d'expérimentations à venir. Quelques exemples des programmes sont cités ici (non exhaustif).

En **arboriculture**, lors du comité technique du Groupe de Recherche en Agriculture Biologique (GRAB) d'octobre 2009 la présentation des essais pour l'agriculture biologique ou proche de la bio réalisés par les stations présentes a été effectuée (montrant la volonté de coordonner les actions d'expérimentation dans les années à venir) :

- La Station Expérimentale des fruits et Légumes (SERFEL de St Gilles sur les fruits à noyau) : Travail technico-économique : comparaison de cultures bio/conventionnelle en abricotier, cerisier, pêcher, olivier
- La Pugère (Station Expérimentale située à Mallemort) :
 - o Campagnol : essai de grillage chaussette autour du système racinaire ; profil de plantation profond et irrigation sur ligne ; porte-greffe ; essai grillage périphérique
 - o Juliette et Dalinette : comparaison d'un enherbement hivernal avec luzerne annuelle, d'un travail du sol avec herse rotative et de la méthode sandwich avec épervière piloselle sur le rang.
 - o Poire : collection variétale en condition de 0 traitement : observation de leur comportement vis à vis des maladies et ravageurs ; comportement en agriculture biologique
- Sefra (Station Expérimentale Fruits Rhône-Alpes) :
 - o Essai variétal abricotier
 - o Abricot : test du Prev B2 sur Monilia laxa
 - o Pomme : lâchers de forficules en Savoie
 - o Pommier / Puceron cendré : test de kaolinite calcinée (Argibio) à Poisy
 - o Participation au groupe de travail sur les filets
- CTIFL (Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes) :
 - o Comparaison de deux argiles blanches kaoliniques calcinées : Argibio et Baraka
 - o Sensibilité variétale : pêcher/cloque ; abricotier/ monilia ; fruits à noyau / xanthomonas
 - o Biodiversité : améliorer l'environnement du verger pour maintenir des auxiliaires (oiseaux, chauve-souris, arthropodes du sol...) pour leur rôle de régulation des ravageurs ; démarrage d'une thèse depuis 2009 : étude de la consommation des ravageurs d'auxiliaires.
 - o Entretien du sol / pêchers et abricotiers : enherbement complet ; mulch de BRF ou paillage biodégradable
 - o Post-récolte : travail sur Monilia avec eau chaude
- GDA Arbo Cavaillon : tests de confusions / tordeuse orientale sur poire william
- La Tapy :
 - o Raisin : test du Prev B2 pour limiter les apports de cuivre
 - o Cerise : contre la mouche de la cerise : tests de filets ; d'argile ; de Beauveria bassiana ; puceron noir : test d'argile à l'automne
- SRAL PACA (Service Régional de l'Alimentation) :
 - o Puceron : test d'argile blanche ; Apport d'un traitement d'huile supplémentaire dans un calendrier de traitements
 - o Tavelure : travail sur la réduction du nombre de traitements (de 8 à 3 traitements) par des mesures prophylactiques
 - o Olivier : mouche de l'olive (filets, argiles) ; oeil de paon (réduction du cuivre)
- GRAB (Groupe de Recherche en Agriculture Biologique) :
 - o bandes florales : recherche d'espèces florales utiles
 - o évaluation variétale adaptée à l'agriculture biologique
 - o enherbement : abricotier et pêcher
 - o étude technico-économique : outil d'aide à la décision (adaptation d'un modèle hollandais ; programme européen Isafruit)
 - o adaptation au changement climatique : variété adaptée à la sécheresse

- sur les maladies et ravageurs : Phytothérapie sur pucerons du pommier ; appétence des porte-greffes vis-à-vis du campagnol ; test d'huiles essentielles sur *Metcalfa pruinosa* ; croisement de techniques à effets partiels sur la tavelure ; isothérapie de *Monilia laxa* sur abricotiers et aromathérapie (test in vitro) ; test de la sensibilité des carpocapses ; mouche de la cerise (protection au sol et sur frondaison, test de *Bauveria bassiana*).

En **maraîchage**, la commission technique du GRAB (octobre 2009) a permis de présenter l'ensemble des expérimentations 2009, effectuées en partenariat avec les stations d'expérimentation et centres de recherche (APREL, Centrex, Civam bio66, CTIFL, INRA...), portant sur l'agriculture biologique ou les techniques alternatives, citons (non exhaustif) :

- Fertilité et fertilisation : comparaison de deux méthodes de travail du sol en melon, fertilisation azotée en courge de plein champs, test de fertilisants liquides en culture de tomate sous abris,...
- Tests variétaux en culture sous abris : salades, tomates anciennes
- Lutte contre les nématodes : combinaison de méthode, sensibilité des cultures,...
- Biodiversité fonctionnelle : mouche de la carotte et acariens
- Tests de produits de traitement : Sclerotinia, mildiou (laitue)
- Restriction de l'irrigation : essais sur les impacts en terme quantitatif et qualitatif sur des variétés de tomates anciennes

En **viticulture**, la commission technique « viticulture biologique » (novembre 2009) a permis de faire un point sur les expérimentations utiles à l'agriculture biologique menées par l'ensemble des partenaires regroupés au sein de l'AREVDI (Association Régionale d'Expérimentation et de Développement Vitivinicole) :

- test de réduction de doses de cuivre et de produits alternatifs (kaolinite contre le vecteur de la flavescence dorée)
- essais de variétés résistantes aux principales maladies cryptogamiques et de porte greffe « résistant » (cournoué)
- gestion de l'enherbement : mise en place d'un enherbement peu concurrentiel (eau et azote) ; mulch ; travail du sol
- biodiversité fonctionnelle : bandes florales et haies
- mise en place d'une parcelle support bio au centre du rosé à Vidauban

En **grandes cultures**, ARVALIS mène de nouvelles expérimentations en lien à l'agriculture biologique :

- essais de variétés de blé dur adaptés à l'agriculture biologique
- essais de différentes conduites de désherbage mécanique sur blé : houe rotative, herser étrille, houe + herse, binage. Ces essais devront être conduits chez M. Eynaud à Maillane et une visite des résultats est prévue.

Floraison Bio : journée porte ouverte dans les fermes bio

Floraison bio, organisée par **Agribio13**, est un évènement régional coordonné par Bio de Provence (www.bio-provence.org). L'objectif de ces portes ouvertes est de renforcer le lien entre citoyens et agriculteurs bio. C'est un moyen de communiquer et présenter les spécificités des fermes conduites selon les principes de l'agriculture biologique. En 2009, près de 1200 personnes se sont déplacées sur les fermes bio de la Région.

Cette année, **le 12 et 13 juin 2010, une quinzaine de fermes accueillera**, pour le plaisir du plus grand nombre, des consommateurs sur leurs exploitations. Toutes les productions seront représentées : légumes, fruits, huiles d'olives, vins, production bovine,... Prochainement, une plaquette de présentation de cette manifestation sera disponible auprès de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône.

📞 **François MARTIN** – Tél. : 04 42 23 86 26

Actualité de quelques produits bio

(source : *Alter Agri nov-déc 2009 N°98*)

Bouillie sulfo-calcique Italienne (BSCI) : Des compléments ont été apportés au dossier de demande d'inscription de la BSCI à l'annexe 1 de la directive 91/414/CEE (obligatoire pour pouvoir entrer dans la composition d'un produit phytopharmaceutique sur le territoire européen.), ils sont actuellement en cours d'examen. Lors de récentes réunions nationales, les expérimentateurs et les professionnels ont insisté auprès des pouvoirs publics sur l'intérêt et l'importance de ce produit pour la protection contre les champignons pathogènes et sur l'urgence de disposer d'une AMM (Autorisation de Mise sur le Marché) en France pour ce produit, d'autant que les producteurs de pays voisins l'ont à disposition.

Neem : Un dossier d'inscription à l'annexe I de la directive 91/414/CEE a été re-déposé par la société Certis Europe, le dossier est en cours d'examen. En cas d'inscription à l'annexe I de la substance active azadirachtine, des demandes d'AMM pourront être faites au niveau français.

Argiles : Les argiles (à l'exclusion de la kaolinite) peuvent être utilisées sans AMM, en tant que barrière physique et/ou mécanique entre les ravageurs et les plantes.

Bicarbonate de potassium : La substance active hydrogénocarbonate de potassium (ou bicarbonate de potassium) est inscrite depuis 2008 à l'annexe I de la directive 91/414/CE. Aucune spécialité commerciale ne dispose actuellement d'AMM sur le territoire national. Cependant, des dossiers de demande d'AMM de l'Armicarb ont été déposés pour les usages oïdium de la vigne, oïdium petits fruits (cassis, groseille), oïdium légumes (courgette, concombre, cornichon) par la société De Sangosse. Des ADE (Autorisation de Distribution pour Expérimentation) ont été demandées pour la tavelure du pommier et poirier.

Quassia : Le dossier de demande d'inscription de cette substance à l'annexe I de la directive 91/414/CEE, a été rejeté. Les produits à base de Quassia ne peuvent donc plus être commercialisés sur le territoire de l'Union Européenne.

Notification à l'Agence Bio

Nous vous rappelons qu'il est **obligatoire** de se notifier à l'Agence Bio chaque année. Pour les personnes déjà notifiées, vous devez recevoir automatiquement les formulaires de notification en début d'année ou vous pouvez vous déclarer par Internet sur le site de l'Agence bio. **Cette notification est gratuite et permet notamment d'effectuer « l'annuaire des professionnels ».**

📞 **Agence Bio** – Service notification – 01.48.70.48.42 – <http://annuaire.agencebio.org>

Agenda

Formations :

=> février mars (2 jours) : **Produire des Grandes cultures en AB** 📞 CA13 – 04 42 23 86 24

=> janvier mars (3 jours) : **Produire des légumes en AB** 📞 CA13 – 04 42 23 86 24

=> février mars (2 jours) : **Techniques de productions en viticulture biologique** 📞 CA13 – 04 42 23 86 24

=> 23 mars : conversion à l'AB 📞 CA13 – 04 42 23 86 24

=> 15 et 22 février : Gestion d'un élevage de poules pondeuses en bio 📞 ADEAR13 – 04.90.55.17.86

Salons / rencontres / conférences

=> 8 février : **Démonstration de désherbage thermique sur vigne** - 📞 CA13 – 04 42 23 86 24

=> 11 février : **Présentation des résultats expérimentation en agriculture biologique 2009 de l'APREL à St Rémy de Pce (17 h)** 📞 04 90 92 39 47

=> 17 au 20 février : **Salon Biofach (Nuremberg)**. 46 000 visiteurs attendus 📞 www.biofach.de

=> 4 mars : **Séminaire International de l'Agence Bio** lors du Salon International de l'Agriculture (27 février au 7 mars) à Paris 📞 www.agencebio.org

Journées techniques de l'ITAB :

=> 10 & 11 mars 2010 - LILLE : **Journées techniques Européennes protection des plantes en AB**

=> 16 & 17 mars 2010 – LONS LE SAUNIER : **Journées techniques Elevage Biologique**

=> 18 mars 2010 : **Journées techniques Légumes Biologiques ITAB / CTIFL**

📞 ITAB: www.itab.asso.fr - 01.40.04.50.64

Journées technico-économiques de Bio de Provence (en partenariat avec la Chambre Régionale d'Agriculture) :

=> 16 mars 2010 (lieu à confirmer) : **Journée technico-économique vin issu de raisins bio**

📞 www.bio-provence.org 04.90.84.03.34